Le Grain de sable

N° 389 - Vendredi 20 décembre 2002

CONTRE TOUS LES APARTHEID

Dans ce numéro



Illustration. Sergio. www.attac.info/fse « Immagini da Firenze »

Les valeurs de Wal-Mart

par Liza Featherstone
Traduction. Christine Mercier. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

Wal-Mart est une grosse verrue plantée au milieu d’un parking ; son logo même, dépourvu de tout ornement, agresse le regard. Pourtant, preuve que le “ look ” n’a pas d’importance, le géant de la distribution sait s’y prendre avec les femmes. Quatre Américaines sur dix se rendent en effet chaque semaine dans un magasin de l’enseigne. Elles apprécient les prix bas, la commodité et la facilité d’ensemble avec laquelle elles font leurs courses. Même les élites snobs découvrent ses attraits. Il y a quelques mois, Cathy Horyn, la critique de mode du New York Times, a révélé, au grand étonnement de ses congénères urbaines passionnées de mode, qu’une grande partie de sa garde-robe vient de Wal-Mart (“ Marc Jacobs ? — Non, Wal-Mart ”). Et la consultante en distribution Wendy Liebmann assure avec un véritable ravissement que “ Wal-Mart est l’aune à laquelle les Américaines mesurent tous leurs achats ”.

Si seulement les imitations “ couture ” à 15 dollars étaient la contribution essentielle du distributeur à la vie des femmes ! Mais ce n’est pas seulement le distributeur favori de l’Amérique, c’est aussi le plus grand employeur privé de la nation. La majorité de ses “ collaborateurs ” (le sirupeux euphémisme par lequel il désigne son personnel) sont des femmes. Elles gagnent en moyenne 7,50 dollars de l’heure, sur lesquels elles doivent payer leur assurance maladie, si coûteuse que deux travailleurs sur cinq seulement y souscrivent.

Ce n’est pas tout. Wal-Mart est certes un employeur incroyablement pingre, mais de nombreux travailleurs disent que c’est aussi un employeur sexiste. Depuis les usines du tiers-monde qui fabriquent ses produits à bas prix jusqu'au supermarché local où ils sont présentés et vendus, les femmes sont les principales victimes des implacables réductions de coûts de la société. Ellen Rosen, spécialiste permanente du programme de

recherche des études féminines à l'université de Brandeis, a récemment observé que dans le monde entier, les pratiques commerciales de Wal-Mart " pourraient conduire à un nouveau type de discrimination sexuelle mondialement consacré ".

Gretchen Adams a travaillé dix ans pour Wal-Mart, dans cinq États différents. En tant que codirectrice, elle a ouvert vingt-sept " Supercenters " (de gargantuesques hybrides alliant distribution alimentaire et générale ouverts 24 heures sur 24). " Il y avait tant d'inégalités ", soupire-t-elle en repensant avec stupéfaction au temps qu'elle a passé chez Wal-Mart. Elle a vu des hommes peu ou pas expérimentés débuter avec des salaires annuels supérieurs de 3 500 dollars au sien. " J'avais le titre, mais pas le salaire", ajoute-t-elle. "Ils nous prennent pour des imbéciles. "

Gretchen Adams est aujourd'hui témoin dans l'affaire Dukes contre Wal-Mart, dans laquelle sept Californiennes – salariées ou ex-salariées du distributeur – accusent la société de discrimination sexuelle systématique en matière de promotion, d'attribution de postes, de formation et de salaire. Betty Dukes, qui a donné son nom à l'affaire, est une Afro-Américaine de 52 ans encore employée chez Wal-Mart. Embauchée en 1994 comme caissière à temps partiel à Pittsburgh, Californie, c'était une salariée pleine d'enthousiasme, qui éprouvait une sincère admiration pour " l'esprit visionnaire " du fondateur, Sam Walton. Un an plus tard, très bien notée pour ses performances, elle s'est vu accorder une augmentation au mérite et un poste à temps complet. Deux ans plus tard, après avoir été promue au poste de responsable du service clients, elle a commencé à se heurter à une forte discrimination de la part de ses supérieurs ; elle déclare qu'on lui a refusé la formation dont elle avait besoin pour continuer de progresser, alors que cette même formation était dispensée à ses collègues masculins. On lui a aussi refusé la possibilité de travailler dans les rayons " masculins " comme la quincaillerie et on lui a fait vendre de la layette. " Je sais mélanger une peinture et un colorant ", a-t-elle affirmé aux journalistes immédiatement après avoir porté plainte. " Je veux qu'on me donne la possibilité de le faire. "

Lorsque Betty Dukes s'est plainte de discrimination, ses supérieurs se sont vengés en consignant des fautes mineures (comme une pause trop longue), fautes régulièrement commises par ses collègues blancs masculins, qui n'étaient jamais punis, dit-elle. Lorsqu'elle a continué à se plaindre, on lui a refusé une promotion et elle a finalement été rétrogradée à son poste de caissière. Elle s'est plainte au bureau régional Wal-Mart, mais la société n'a rien fait. Cette rétrogradation n'a pas été qu'humiliante : elle l'a privée d'autres promotions, et son poste de caissière proposait moins d'heures et un salaire horaire plus bas. Lorsqu'elle a une nouvelle fois été admissible à une promotion, quatre nouveaux postes d'encadrement, dont aucun n'avait été affiché, ont été pourvus par des hommes.

Comme plus de 70 témoins, les autres plaignantes citées dans l'affaire Dukes contre Wal-Mart tiennent les mêmes propos :

-En août 1997, Patricia Surgeson, alors mère célibataire d'un enfant de deux ans, a commencé à travailler le soir comme caissière à temps partiel au rayon pneumatiques et lubrifiants d'un Wal-Mart tout en fréquentant l'université. Deux semaines après son embauche, alors qu'elle remplissait les rayons, dit-elle, un collègue a commencé à la toucher et à lui faire des propositions. Il a été autorisé à rester à son poste, tandis qu'elle était transférée au rayon parapharmacie et cosmétique. Dans les quatre ans qui ont suivi, elle a tenu d'autres postes à responsabilités chez Wal-Mart, mais ces promotions n'ont été suivies d'aucune augmentation. Nombre de ses collègues hommes étaient mieux payés qu'elle, allègue-t-elle, alors même qu'ils avaient moins de responsabilités et moins d'ancienneté.

-Embauchée au rayon des retours au magasin de Livermore, Californie, à l'automne 1998, Cleo Page, qui avait déjà travaillé dans deux autres supermarchés Wal-Mart, a été rapidement promue responsable du service clients. Un peu plus d'un an plus tard, lorsqu'elle a sollicité un avancement, on lui a répondu que c'était un monde masculin, et que ce sont les hommes qui ont les postes à responsabilités chez Wal-Mart. Elle a été systématiquement oubliée pour les promotions, qui ont été accordées à ses collègues masculins et aux femmes blanches. (Cleo Page, qui est afro-américaine, a également porté plainte contre le distributeur pour discrimination raciale, tout comme Betty Dukes, mais ce chef d'accusation ne fait pas partie de l'action collective.) Son directeur de magasin l'a dissuadée de se porter candidate au poste de responsable du rayon sports, dit-elle, parce que " les clients se sentiraient plus à l'aise " s'ils achetaient des articles de sport à un homme. Elle a entendu ses collègues masculins se plaindre que " les femmes s'appropriaient " le magasin et se demander les uns aux autres s'ils connaissaient d'autres hommes qui souhaiteraient travailler chez Wal-Mart.

-Christine Kwapnoski, qui est encore employée dans un Sam's Club (une division de Wal-Mart) à Concord, Californie, travaille pour la société depuis 1986. Elle allègue que les postes d'encadrement à pourvoir n'étaient jamais affichés, mais que lorsqu'elle apprenait qu'un poste se libérait, elle manifestait son intérêt auprès de ses supérieurs. Pourtant, les postes étaient confiés à des hommes moins qualifiés qu'elle, qu'elle devait alors former. Un directeur de magasin lui a suggéré de " dépoussiérer son maquillage " et de " se faire belle ". Elle affirme que des hommes étaient mieux payés qu'elle et obtenaient plus souvent des augmentations ; dans un de ces cas, Christine Kwapnoski, divorcée et mère de deux enfants, a contesté l'augmentation d'un collègue masculin et s'est vu répondre qu'il avait une famille à nourrir.

-Après trente ans d'expérience dans le commerce, Deborah Gunter a été embauchée au laboratoire photo d'un Wal-Mart de Riverside, Californie, en 1996. Elle déclare qu'elle s'est portée candidate à des postes d'encadrement et qu'on lui a préféré des hommes moins expérimentés. Elle a sollicité une formation continue et ne l'a jamais obtenue. Lorsqu'elle a été transférée au rayon des pneumatiques et lubrifiants, elle faisait le travail d'un responsable adjoint mais n'a jamais obtenu ni le titre, ni le salaire. Son supérieur la harcelait sexuellement et lorsqu'elle s'est plainte, ses horaires ont été réduits. L'homme qu'elle a formé aux fonctions de responsable adjoint en a obtenu le titre et le salaire tandis que ses heures à elle ont été réduites. Lorsqu'elle s'est plainte de cette diminution et a demandé un entretien au chef de district pour protester contre ce traitement discriminatoire, elle a été licenciée.

Et ainsi de suite. Les femmes représentent 72% du personnel de vente de Wal-Mart, mais seulement 33% de ses cadres. Une étude réalisée par l'économiste Marc Bendick pour les plaignants de l'affaire Dukes a montré que ces écarts étaient bien moins prononcés parmi les concurrents de Wal-Mart, dont certains comptent plus de 50% de cadres féminins. Mieux encore, comparant les magasins Wal-Mart à ses concurrents du même site géographique, cette étude a montré que ces ratios ont peu varié dans le temps. En fait, le pourcentage de femmes cadres était plus faible chez Wal-Mart en 1999 qu'il ne l'était chez ses concurrents en 1975. (Le porte-parole de Wal-Mart, Bill Wertz, estime qu'il est “ trop tôt ” pour dire comment la société se défendra contre ces accusations.)

Selon l'issue de l'audience de classification en action collective qui aura lieu en juillet prochain devant un juge fédéral de San Francisco, l'affaire Dukes contre Wal-Mart pourrait être le plus grand procès historique en action collective ; il concernerait plus de 700 000 femmes. Bien qu'un juge californien ait récemment décidé que l'affaire doit être limitée aux plaignantes de Californie, la communication des pièces concerne toute la nation, comme l'action collective en justice envisagée. Si les plaignantes parviennent à leurs fins, toute femme ayant travaillé dans la société à partir de 1999 obtiendrait des dommages et intérêts. Mais surtout, explique Brad Seligman, l'avocat de Betty Dukes, “ L'idée est de changer Wal-Mart. Nous n'aurons pas fait notre travail si nous ne transformons pas son système de gestion du personnel et si nous ne nous assurons pas que des chances additionnelles sont offertes aux femmes. ”

L'affaire Dukes est le point d'orgue d'une longue histoire de procès individuels pour discrimination sexuelle – harcèlement sexuel et discrimination pour grossesse compris – contre Wal-Mart, qui remonte au moins à 1981. Les décisions des tribunaux ont souvent été favorables aux plaignants ; dans plusieurs affaires de harcèlement sexuel, les jurys ont accordé des millions de dollars de dommages et intérêts punitifs. Wal-Mart a récemment réglé un procès pour harcèlement sexuel devant l'EEOC, la Commission américaine pour l'égalité des chances devant l'emploi, au nom d'un groupe de salariées de Mobile, Alabama, et plusieurs femmes n'ayant aucun lien avec Dukes ont engagé des procès pour discrimination.

Certaines des actions engagées reflètent des griefs couramment cités par les femmes qui travaillent, des inégalités dont le distributeur n'a pas l'exclusivité mais que les défenseurs de la cause des femmes jugent à juste titre particulièrement scandaleux dans la plus grande entreprise du monde. Ainsi, une plainte déposée en Géorgie par Lisa Smith Mauldin, responsable du service clients d'un Wal-Mart, mère de deux enfants, divorcée et âgée de vingt-deux ans, accuse la société de discrimination sexuelle car son régime d'assurance maladie ne couvre pas les contraceptifs délivrés sur ordonnance (il couvre les autres médicaments sur ordonnance, mais comme l'explique la plainte avec la précision caractéristique des juristes – seules les femmes tombent enceintes). Lisa Mauldin travaille 32 heures par semaine et gagne 12,14 dollars de l'heure, si bien que le coût mensuel de la pilule, soit 30 dollars, est pour elle une charge importante (et indéniablement prohibitive pour nombre de ses collègues dont le salaire est sensiblement inférieur). En septembre, son procès a été reclassé en action collective – la requête demande que toutes les femmes travaillant chez Wal-Mart qui assument elles-mêmes le coût du contrôle des naissances depuis mars 2001 soient remboursées et que le contrat d'assurance de Wal-Mart couvre désormais les contraceptifs sur ordonnance agréés par la FDA.

Wal-Mart est également critiqué pour l'indifférence envers ses salariés, de jeunes femmes pour la plupart, qui fabriquent les produits vendus dans ses magasins. Si la majorité des grands magasins de vêtements sont plus ou moins liées au travail forcé, le bilan du distributeur dans ce domaine est exceptionnellement lourd. En effet, une grande partie des vêtements qu'il vend sont fabriqués en Chine, où les libertés syndicales sont déniées aux travailleurs. Contrairement à de nombreuses sociétés, Wal-Mart a catégoriquement refusé d'indiquer aux défenseurs des droits du travail où se situent ses usines, rejetant même tout simulacre de transparence. L'an dernier, il a été exclu du Domini 400 Social Index, un influent fonds d'investissement socialement responsable, au motif qu'il n'avait pas fait suffisamment d'efforts pour faire respecter les droits des travailleurs et pour son “ absence de réaction aux appels à changer ”. Excepté Nike, c'est la seule entreprise à avoir été exclue du fonds pour ce motif.

En juin dernier, invoquant toutes les questions ci-dessus, la National Organization for Women (NOW) a fait de Wal-Mart son cinquième “ marchand de la honte ” et lancé une campagne de sensibilisation du public visant le distributeur. “ Cela fait partie de la priorité que nous accordons à la justice économique. Nous pensons que Wal-Mart n'est pas un employeur respectueux des

femmes ", déclare Olga Vives, vice-présidente de NOW chargée de l'action. NOW a sollicité une réunion avec Wal-Mart pour discuter de ses plaintes, mais comme la société n'a pas répondu, Vives déclare : " nous avons d'autres moyens d'attirer leur attention ". Le 28 septembre, 600 sections de NOW ont manifesté devant les magasins de l'enseigne d'un bout à l'autre du pays, de Tallahassee à Salt Lake City.

NOW travaille en étroite coopération avec le United Food and Commercial Workers, qui s'efforce depuis plusieurs années de syndiquer les travailleurs de Wal-Mart [voir John Dicker, " Union Blues at Wal-Mart ", 8 juillet], un effort auquel la société résiste énergiquement. Gretchen Adams, qui a quitté le distributeur en décembre 2001, est aujourd'hui recruteur syndical à l'UFCW. Elle est en colère, d'une part pour la façon dont elle a été traitée, mais aussi pour les difficultés économiques des travailleurs horaires qu'elle encadrait. " Elles n'avaient pas de quoi vivre avec leur salaire. C'était majoritairement des mères célibataires, explique-t-elle. Elles venaient me voir en pleurant parce qu'elles devaient faire des choix terribles : emmener leur enfant chez le médecin ou payer le loyer. " De nombreux travailleurs horaires touchaient l'aide publique parce que leur salaire était trop bas, rappelle-t-elle.

Pas un seul magasin Wal-Mart n'est syndiqué à ce jour, mais tout porte à croire qu'un syndicat réduirait une bonne partie des problèmes des salariées du distributeur. En effet, une étude sur les femmes dans la distribution alimentaire, publiée en février par l'Institute for Women's Policy Research et financée par l'UFCW, a montré que les écarts de salaire fondés sur la discrimination raciale et sexuelle sont moins importants pour les femmes syndiquées et que leurs salaires sont supérieurs de 31% à ceux des travailleuses non syndiquées. De plus, l'étude a montré que deux tiers des travailleuses syndiquées dans le secteur de la distribution avaient une assurance maladie, alors que la proportion n'est que d'un tiers pour celles qui ne sont pas syndiquées. Ces avantages étaient encore plus nets pour les travailleurs à temps partiel, qui sont encore plus souvent des femmes.

Lors d'une conférence de presse donnée le 18 novembre à Washington, DC, pour annoncer une journée d'action à l'initiative de l'UFCW le 21 novembre – des rassemblements ont été organisés dans plus de 100 villes, soutenus par une large coalition de groupes religieux, écologistes, de groupes d'étudiants et de syndicats –, la présidente de NOW, Kim Gandy, a déclaré que Wal-Mart devrait savoir qu'" à persister dans leurs méthodes cupides et injurieuses, ils perdront les clients qui réfléchissent ". Cela paraît peu probable, même s'il est sans doute important d'exprimer la menace. En tout cas, l'UFCW n'appelle pas à un boycott national. " Nous appelons au boycott à Las Vegas ", explique Doug Dority, président de l'UFCW. À Las Vegas, où une vigoureuse campagne de syndicalisation est en cours, Wal-Mart a commis de nombreuses violations des libertés syndicales. C'est aussi la ville la plus syndiquée des États-Unis. Mais ailleurs, l'UFCW n'est pas prête à faire ce pas. " Il est difficile de boycotter et de syndiquer en même temps, dit Dority. Parce que Wal-Mart l'utilise contre vous : Hé ! le syndicat essaie de vous prendre votre boulot ! "

Cela dit, les militants ont intérêt à faire appel à la solidarité possible entre les clientes de Wal-Mart et son personnel féminin. Susan Philips, vice-présidente de l'UFCW, a affirmé dans un récent discours. " Nous les femmes, avons un pouvoir considérable. Nous contrôlons les deux côtés de la caisse enregistreuse. Nous sommes les caissières d'un côté et nous sommes les clientes de l'autre. Si nous nous unissons, nous pouvons changer l'avenir économique des Américaines. " Au lieu de demander aux consommateurs de ne pas faire leurs courses à l'hypermarché, pour la journée d'action du 21 novembre, de nombreuses sections locales de l'UFCW ont mis en scène le pouvoir des consommateurs en invitant les manifestants à faire un achat dans le magasin tout en arborant un tee-shirt portant le numéro de téléphone de l'UFCW, et à assurer aux salariées qu'ils soutenaient leur droit à se syndiquer. A Seekonk, Massachusetts, une section locale de l'UFCW a même remis à chaque manifestant du 21 novembre un billet de 20 dollars à dépenser chez Wal-Mart pour ensuite faire don des achats à un centre d'hébergement pour femmes.

En fait, les clients et salariés de Wal-Mart ont beaucoup en commun : tout le monde peut se retrouver d'un côté ou de l'autre en Amérique. Les travailleurs pauvres ont encore plus de chances que les autres Américains de faire leurs courses à Wal-Mart, pas nécessairement parce que Wal-Mart leur paraît être le paradis du consommateur – même si, bien sûr, certains le pensent – mais parce qu'ils ont besoin des prix bas ou vivent dans un quartier isolé offrant peu de possibilités. (De nombreuses salariées déclarent avoir commencé à travailler dans leur Wal-Mart local parce qu'elles y faisaient leurs courses ; lorsqu'elles ont eu besoin d'un emploi, elles ont déposé leur candidature parce que le supermarché faisait déjà partie de leur vie). À travers les consommatrices comme les " collaboratrices ", la pauvreté féminine rapporte des milliards à Wal-Mart.

Outre les assignations en justice et la syndicalisation des travailleurs, changer Wal-Mart va demander des pressions massives de groupes multiples ; les sections locales des syndicats devront adopter une approche de rassemblement très spécifique à chaque communauté tout en tissant des liens dans l'ensemble de la nation, du type de celle utilisée par le syndicat progressiste Jobs With Justice. L'éventail des groupes qui se sont présentés le 21 novembre était encourageant, et ils se sont promis de rester mobilisés autour d'une " Campagne du peuple pour la justice chez Wal-Mart ".

Invitée à se prononcer sur le temps qu'il faudra pour syndiquer Wal-Mart, Gretchen Adams, qui a 56 ans, répond sans hésitation " tout le temps qu'il me reste à

vivre ". Mais elle est déterminée. Directrice ouvrant un nouveau magasin à Las Vegas, Gretchen Adams explique, " Je n'ai pas été autorisée à embaucher une aide expérimentée parce qu'elle risquait d'être syndiquée. " Et d'ajouter, pince-sans-rire, " J'essaie de donner à Wal-Mart l'aide dont il a besoin. "

Première publication : The Nation.
Contact pour cet article. http://www.thenation.com/

Tous des racailles !

Par Stéphane Cuttaïa

"Quoiqu'on fasse, où qu'on aille, quand on dit d'où on vient, où on vit, on est de la racaille."

Un gymnase, des paniers de basket, des stands associatifs, des djembés, des bricks à l'oeuf, du bissap et ... de la racaille. Un échange de vue pendant une heure entre des militants associatifs, des militants politiques, des travailleurs sociaux, quelques conseillers municipaux, des musiciens et les jeunes du VVV(**), habitants pour la plupart de la cité populaire voisine. Les filles tunisiennes et algériennes ne se mélangent pas avec nous. Les débats, elles y participeront plus tard, elles écoutent de loin. La conférence sur la dette n'aura pas vraiment lieu, faute d'intervenant disponible au mois de juillet.

- Nous souhaitions organiser une discussion sur la dette des pays pauvres, ou plutôt des pays appauvris... et l'émigration africaine, j'ai contacté plusieurs personnes, des associations, jusqu'à ce matin j'ai attendu un intervenant avec une cravate et des diplômes comme à la télé, et personne n'est venu. Peut être que c'est mieux comme ça...
- Ils ont eu peur de nous...
- Ca doit être ça. Mais ne vous inquiétez pas, moi, je ne suis pas assez qualifié pour vous parler avec des chiffres et un tableau. On discute entre nous pour parler d'émigration parce que vu comme ça j'ai le sentiment qu'on a des choses à dire. Ca se voit un peu moins que certains d'entre vous, mais moi non plus, je suis pas originaire du beau pays de France. Ma famille a quitté la Sicile par lassitude pour la misère et c'est pour ça que je suis là.

Une autre militante d'Attac : « Moi je suis immigrée aussi, je suis Argentine, je suis d'origine indienne. Mon pays crève la faim actuellement, quand je suis parti l'Argentine n'était pas du tout une démocratie, c'était une dictature militaire et j'ai été emprisonnée. L'Argentine c'était un pays riche, avant. Tout le monde mangeait de la viande. Aujourd'hui, à cause de ceux qui dirigent le monde, les enfants fouillent dans les poubelles et on tire sur les chômeurs qui se révoltent. On emmène les enfants à l'école pour qu'ils prennent au moins un repas par jour... »

- Les pays africains aussi étaient riches avant qu'on les pille. Riches de leur culture, de leur histoire. Puis des villages entiers ont été déportés en Amérique et le pillage n'a jamais cessé. La corruption des dirigeants, les ressources, le pétrole, les diamants, les milliers d'hectares de forêts, jusqu'à l'épuisement des fonds marins...
- Nos familles habitent dans les quartiers périphériques de Tunis, à Mutuelleville, à l'Ariana et à Raouad...
- Tu en penses quoi de "la démocratie" en Tunisie ?
- La démocratie ? c'est Ben Ali qui s'en occupe... Mais là bas il n'y a pas la démocratie mais au moins il n'y a pas Le Pen.
- C'est sûr. A Tunis tu n'as pas le choix entre Le Pen, Chirac et Robert Hue. A Tunis, t'as le choix entre la démocratie avec Ben Ali et...la démocratie avec Ben Ali. (rires)
- Mon père a quitté Tunis, il n'avait pas de travail, je suis mixte, franco tunisien, mais je suis avant tout fertois. Ma ville c'est la Ferté-sous-Jouarre.
- Mes parents, ils ont quitté Kinshasa quand j'avais trois ans, quand il y avait encore Mobutu. Je ne connais le Zaïre qu'à travers les infos à la télé...mais dès que je pourrai, j'y retournerai.
- Vous connaissez la situation au Maghreb, en Afrique ?
- Oui, la situation c'est la merde et les gens qui rouillent. C'est pour ça que nos parents sont tous partis et c'est pour ça qu'on est tous là...
- Et toi ?
- Moi ? moi, je suis de France, je suis de la Brie, ils me chambrent...
- Dans notre bande, c'est lui l'étranger, c'est le seul français ! (rires)
- L'émigration c'est tout le monde qui s'en va ou qui souhaite partir en prenant des risques énormes, par bateau, à pied dans le désert mexicain ou dans des camions, dans des soutes, dans les trains d'atterrissage des avions, à la nage dans le détroit de Gibraltar entre le Maroc et l'Espagne...
- Les pays riches, les pays enrichis, maintenant ils fabriquent des lois et ils construisent des murs pour empêcher les gens de venir. Mais ils pourront voter toutes les lois et construire tous les murs qu'ils voudront, tant que le monde sera aussi inégalitaire, que les gens crèveront de faim et verront qu'ils auront une chance de pouvoir s'en sortir ailleurs...
- Moi, je suis en terminal, pour la deuxième fois, j'ai raté mon bac mais je sais ce que c'est le sigle FMI qui est écrit la bas sur l'affiche, c'est le fond monétaire international, ils prêtent de l'argent aux pays qui ont des problèmes.
- Oui, ils leurs prêtent, tu sais à quelles conditions ?
- Non.
- Le FMI prête de l'argent aux pays pauvres mais en leur disant ne gaspillez plus votre fric dans vos écoles, dans votre culture, dans vos hopitaux...ne gaspillez plus votre argent dans votre avenir et on vous prêtera de l'argent. Quand la misère devient explosive, que les gens s'entretuent, la France par exemple, débarque avec son armée pour protéger ses intérêts, ses ressortissants, qui bien souvent travaillent dans les multinationales qui pillent les populations africaines.
- On parle souvent de la dette des pays en Afrique parce que certains d'entre nous on est des membres

d'une association qui lutte avec d'autres pour qu'il y ait moins d'inégalités entre les gens et entre les pays. On propose des idées. Ca s'appelle Attac, on est des copains de José Bové, vous voyez le genre...
-José Bové, c'est celui qui a cassé le McDo ! Vous aussi, vous voulez casser des McDo ?
- Alors vous êtes de la racaille, vous aussi, comme nous !?
- Comme nous ?
- Partout où on va, dès que tu dis que tu habites le Square, pour les gens tu es de la racaille. Où que tu ailles, quoique tu fasses. Va chercher du travail avec Square comme adresse...et avec les têtes qu'on a. Dès qu'on sort du Square on a des têtes a être suivies par les vigiles...

- On fait des conneries. De toute façon on fait ce qu'ils veulent qu'on fasse, on est ce qu'ils veulent qu'on soit. On est de la racaille. C'est notre image.
- Vous partez en vacances quelquefois ?
- Non.
- Ca vous intéresse de participer à nos soirées ? Vous venez quand vous voulez, et on s'organise des soirées entre "racaille".

L'association tunisienne a préparé les bricks et la michwiya et Takou Liguey, le bissap.

Comme le débat s'est terminé les garçons s'éloignent et les Takou Liguey s'installent, les filles du Square s'approchent pour la musique mandingue et la danse.

Contact pour cet article. Cuttaialoyal@aol.com

(**)VVV "Ville Vie Vacances"

Le programme "Ville Vie Vacances" (VVV) est un dispositif interministériel de prévention de la délinquance regroupant 9 ministères en 2001. Les opérations Ville Vie Vacances permettent aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant leur temps de vacances. Ce programme mobilise tout au long de l'année, de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun, l'ensemble des partenaires sur la base des projets d'activités éducatives.`Les publics concernés sont prioritairement les jeunes âgés de 11 à 18 ans (et jusqu'à 20 ou 21 ans). Le programme fait lobjet d'un appel à projets par le préfet de département auprès des associations locales. Nous ne sommes pas dupes sur le discours sur la prévention de la délinquance, ni sur les limites du dispositif VVV et sa philosophie plus occupationnelle que véritablement émancipatrice. Malgré tout, lorsque cette proposition nous a été faite, toutes nos associations, qui se connaissent bien, n'ont pas hésité pour être des partenaires du dispositif et nous ne le regrettons pas. Des projets ambitieux avec la participation d'ATTAC-Brie seront organisés pour les congès 2003.

VVV Eté 2002 - Débat, repas et concert de djembé soirée organisée par l'association culturelle Cultures & Citoyenneté et la ville de La Ferté-sous-Jouarre

Associations participantes :
-ATTAC-Brie champenoise : éducation populaire sur la mondialisation financière, campagnes d'informations, partenaire de la fête de l'amitié entre les peuples. partenaire du VVV.
-Takou Liguey : association franco-sénégalaise d'initiation au djembé, interventions en école primaire et au collège, artisanat sénégalais, bissap, concerts de rue, partenaire de la fête de l'amitié entre les peuples, partenaire du VVV.
-L'association franco-tunisienne : promotion de la culture tunisienne, cuisine tunisienne, partenaire de la fête de l'amitié entre les peuples, partenaire du VVV.
-Sports et Loisirs pour tous : garderie, camps de vacances, sports, partenaire du VVV.
-Association de la Fête de l'amitié entre les peuples : solidarité internationale, organisatrice de la Fête de l'amitié entre les peuples (mai), sorties éducatives et culturelles, partenaire du VVV.
-Cultures & Citoyenneté : organisatrice du Forum des associations de La Ferté-sous-Jouarre, des Journées des droits de l'enfant et des journées de l'environnement, campagnes d'informations, ateliers éducatifs et interventions dans les écoles primaires, partenaire des Etats généraux de la Culture en pays fertois, de la Fête de l'amitié entre les peuples et du VVV.

Le procès de l'apartheid

Par Charles Abrahams. Avocat
Traduction. Sylvie Guillocheau. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

Introduction

Le 11 novembre 2002, Khulumani Support Group, le groupe Khulumani de soutien aux victimes sud-africaines, qui compte 32 000 membres, a déposé une plainte dans le District Est de New York contre 21 sociétés et banques étrangères pour dommages corporels résultant directement de leur complicité avec le régime d'apartheid. Le procès s'appuie sur l'Alien Tort Claims Act (ATCA), une voie de recours judiciaire des Etats-Unis, permettant aux citoyens non états-uniens d'engager des poursuites juridiques aux Etats-Unis contre toute personne ayant commis des infractions au droit public international, à condition que ladite personne soit présente sur le territoire des Etats-Unis.

Les plaignants affirment que les banques et sociétés prévenues se sont rendues complices du régime d'apartheid en lui fournissant des prêts bancaires, de la technologie et des moyens de transport à des fins militaires, du pétrole et des carburants utilisés par l'armée et par la police, ainsi que de l'armement, qui ont permis à ce régime d'enfreindre le droit international public contre le peuple sud-africain, en commettant des

actes tels que torture, exécutions extra-judiciaires, détentions arbitraires, violence sexuelle, etc. Le groupe Khulumani de soutien représente les victimes sud-africaines ayant subi des préjudices dans les catégories citées ci-dessus, consécutivement aux infractions au droit international public commises par l'apartheid.

Cette action en justice vise à rendre juridiquement responsables les banques et sociétés prévenues en montrant que leur soutien à l'apartheid était condamnable non seulement du point de vue moral, mais également du point de vue juridique. Les plaignants réclament par conséquent une réparation juste et équitable. Ce procès est également important car, pour la première fois, un tribunal de l'ordre judiciaire statuera sur l'apartheid en tant que crime contre l'humanité, ce dernier ayant été jusqu'à présent reconnu à maintes reprises par divers instruments internationaux, le dernier en date étant le Tribunal pénal international créé par le Statut de Rome.

Pour les défenseurs des droits humains, les organisations et autres acteurs non gouvernementaux, qui se préoccupent de plus en plus des infractions des normes protégées par le droit international public ou le droit coutumier international, perpétrées par les sociétés multinationales et les Etats, cette action en justice est importante car elle montre comment l'Alien Tort Claims Act peu être utilisé d'une manière inédite et contribuer ainsi au progrès de la doctrine générale contre les sociétés et les Etats dans ce domaine, déjà bien établie grâce à ce mécanisme.

Plaignants et prévenus

Les plaignants sont le groupe Khulumani de soutien et 85 de ses membres. Khulumani est autorisé à intenter cette action en tant qu'association non enregistrée, conformément à l'Article 23 du code fédéral des Etats-Unis, sous réserve qu'il remplisse les conditions préalables d'une action collective. Le groupe de soutien espère cependant que la totalité de ses membres puisse porter plainte individuellement, évitant ainsi le processus visant à la reconnaissance d'une action collective. En citant nommément les plaignants et en dressant la liste de leur histoire individuelle, nous pouvons établir le bien-fondé des infractions décrites dans la plainte déposée.

Les catégories d'infractions citées ci-dessus sont toutes du ressort du droit coutumier international. Ce sont, rappelons-le, les exécutions extra-judiciaires, la torture, les fusillades au hasard, les abus sexuels et les détentions arbitraires. Tous les membres du groupe Khulumani, autre que les 85 déjà cités, seront nommés individuellement et les préjudices qu'ils ont subis seront classés selon les catégories citées ci-dessus.

Les prévenus sont 21 sociétés et banques, réparties dans six pays (Suisse, Allemagne, France, Pays-Bas, Grande-Bretagne et Etats-Unis) et six secteurs (banque, pétrole, technologie, armement, transport et industrie minière). Il s'agit de Barclays National Bank Ltd., British Petroleum P.L.C., Chevron Texaco Corporation et Chevron Texaco Global Energy Incorporated, Citigroup Incorporated, Commerzbank, le groupe Crédit Suisse, Daimler-Chrysler AG et AEG Daimler-Benz Industrie, Deutsche Bank AG, Dresdner Bank AG, Exxon Mobil Corporation, Fluor Corporation, Ford Motor Company, Fujitsu Limited, General Motors Corporation, International Business Machines (IBM) Corporation, J.P. Morgan Chase, Rheinmetall Group AG, Rio Tinto Group, Shell Oil Company, Total-Fina-Elf et UBS AG.

Doctrine

La plainte vise à tenir les sociétés et banques citées ci-dessus responsables selon le principe de responsabilité secondaire, c'est-à-dire pour complicité de crime contre l'humanité. Le droit national et international reconnaît ce principe, qui date du XVIIIe siècle, lorsque le troisième Congrès des Etats-Unis vota en 1794 une loi interdisant la construction ou l'affrètement de navires destinés à la poursuite du commerce des esclaves. Dans le cadre de cette loi, le Congrès exigeait la déchéance des droits et une amende de deux mille dollars pour « toute personne construisant, équipant ou affrétant, chargeant ou préparant de toute autre manière, ou envoyant tout bateau ou navire, en sachant ou en voulant que ledit bateau ou navire est ou soit employé pour ledit commerce (…) ou pour toute complicité dans de tels actes (…) ».

En 1807, les Etats-Unis adoptèrent une loi interdisant l'importation d'esclaves qui entraînait la déchéance des droits et une amende de vingt mille dollars pour les personnes complices de « construction, équipement, affrètement, chargement ou toute autre préparation ou envoi de navires pour l'importation d'esclaves ».

En 1820, le Congrès déclara que le commerce des esclaves était si répugnant que les personnes coupables d'un tel commerce et leurs complices seraient passibles de la peine de mort et que le commerce des esclaves devrait officiellement être comparé au crime international de piraterie.

Le tribunal de Nuremberg confirma ces principes et affirma que les complices de crimes enfreignant le droit coutumier international étaient responsables de ces actes. Il déclara : « les personnes ayant exécuté le projet n'étaient pas exemptes de responsabilité sous prétexte qu'elles avaient agi sous les ordres de l'homme qui avait conçu ce projet (…) Il avait eu besoin de la coopération de fonctionnaires, de chefs militaires, de diplomates et d'hommes d'affaires. Par leur coopération en connaissance de ses objectifs, ces personnes font partie intégrante du projet. Elles ne sauraient être reconnues innocentes (…) si elles savaient de qu'elles faisaient. »

Plus récemment, le Tribunal pénal international pour la Yougoslavie, dans le cas de l'affaire du ministère public

contre Furundzija a déclaré que « l'actus reus (acte coupable) de complicité en droit pénal international exige l'aide pratique, l'encouragement ou le soutien moral ayant un effet substantiel sur la perpétration du crime ». Le tribunal a souligné que l'aide pratique « ne constituait pas un élément indispensable » du crime, mais qu'il suffisait que cette aide fasse « une différence significative pour la perpétration de l'acte criminel ». Dans le cas de l'affaire du ministère public contre Tadic, le tribunal déclara que la responsabilité se justifiait dans le cas où « l'acte criminel ne (se serait) probablement pas produit de la même manière » sans l'action du-de la complice.

Aide substantielle à l'apartheid

Il s'agit précisément de ce soutien substantiel que les banques et sociétés prévenues ont apporté à l'apartheid, en lui permettant de commettre le crime d'apartheid, ce qui entraîna les infractions au droit international public et les préjudices subis par les plaignants. Quelques exemples tirés de la plainte suffisent à le montrer.

Les banques

En 1976, la Barclays a acquis pour dix millions de rands d'obligations du ministère de la Défense sud-africain, ce qui représentait la part la plus importante des obligations vendues à la même entité, soit un huitième environ de leur montant total. Ces obligations ont directement financé les forces armées sud-africaines. Lors de l'acquisition, le chèque fut remis au chef par intérim de la Défense en personne, lors d'une cérémonie au cours de laquelle Bob Aldworth, le directeur général de la Barclays, déclara : « La banque considère cette souscription comme faisant partie de ses responsabilités sociales, non seulement envers le pays à un moment particulier de son histoire, mais également envers son personnel ayant été appelé à ses obligations militaires. »

Basil Hersov, le directeur de la Barclays, était également membre du Comité de conseil de la défense sud-africaine, créé par P.W. Botha, le Premier ministre sud-africain de l'époque, qui déclara à l'Assemblée nationale de son pays en 1980 : « Nous avons réussi à ce que les plus grands hommes d'affaires d'Afrique du Sud participent au Comité de conseil de la défense afin de me conseiller de l'intérieur, non seulement sur l'industrie de l'armement, mais également sur les meilleures méthodes à appliquer dans le domaine de la défense (…) Je souhaitais réunir ces grands hommes d'affaires, pour leur représentativité, derrière la Défense sud-africaine. Je pense y être parvenu. »

L'industrie pétrolière

Dans ce secteur, Shell se situe à la première place des fournisseurs de l'Afrique du Sud pendant le régime d'apartheid qui lui acheta près de 7,5 millions de tonnes de pétrole, soit 20 % des besoins nationaux estimés. Un rapport commandé par Shell Oil U.S., plus connu sous le nom de Rapport Pagan, indique que Shell fournissait 5 000 barils par jour aux forces de sécurité sud-africaines. Ils représentaient environ 10 % de la contribution de Shell à la consommation pétrolière totale du pays. En mai 1980, M. De Bruyn, un dirigeant de Shell, reconnut que la société ne faisait aucune distinction entre ses clients et livrait son pétrole indifféremment aux écoles, aux forces armées et à la police. En 1986, un porte-parole de Shell admit au cours d'une interview à la radio que la société fournissait du carburant à la police et aux forces armées sud-africaines. « Shell pourrait quitter l'Afrique du Sud, ajouta-t-il, mais la police et l'armée feraient alors appel à une autre société pétrolière. »

Les transports

Joachim Jungbeck, un employé de Mecedes Benz (Daimler Chrysler) à Stuttgart, en Allemagne, de retour d'une visite des unités de production en Afrique du Sud, déclara devant une assemblée d'actionnaires en juillet 1988 : « Dans une usine, on m'a fièrement montré des pièces de véhicules militaires, dont un grand nombre d'essieux de véhicules blindés (…) Dans les réserves, il y avait de nombreux moteurs, essieux et transmissions d'Unimogs et de véhicules blindés de la police et de l'armée sud-africaines. Parmi eux, il y avait les pièces détachées du Buffel, un blindé utilisé pendant la guerre contre l'Angola et pour l'occupation et le contrôle des ghettos noirs. »

En 1978, un an après l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de l'embargo obligatoire sur les armes, le ministère de l'Economie sud-africain annonça la construction de l'usine AtlantisDiesel (ADE), à quelques kilomètres du Cap. Daimler Benz en possédait 12,45 %. Il s'agissait d'une opportunité extrêmement lucrative pour la société, car la législation exigeait que les moteurs ADE soient montés sur la totalité des camions et tracteurs assemblés en Afrique du Sud. Les camions militaires SAMIL et SAMAG, ainsi que les Casspirs, les Hippos et les Buffels utilisés par l'armée et la police devaient donc obligatoirement être équipés d'un moteur ADE.

L'industrie de l'armement

Rheinmetall est un groupe allemand dont l'unité principale se situe à Düsseldorf. Ce leader de l'armement possède également des usines à Unterlüss. En 1999, Rheinmetall fit l'acquisition d'Oerlikon-Contraves Defence, un grand producteur d'armes suisse.

Rheinmetall déposa une demande d'autorisation pour exporter une usine au Paraguay, en utilisant pour ce faire le nom d'une société fictive, Sudamerika Paraguay Exportation-Importation. A son arrivée au Brésil, l'usine fut immédiatement transbordée sur un navire à destination de Durban, en Afrique du Sud. Elle débuta ses opérations à Pretoria en 1979 et en 1985, elle était

entièrement automatisée. Après le lancement d'une enquête judiciaire contre Rheinmetal en 1980, la société allemande continua à former les membres de la défense sud-africaine à l'utilisation de certains systèmes d'artillerie sur son champ de tir d'Unterlüss.

Dieter Burhle, de Oerlikon-Contraves, ressemblait pour sa part à la plupart des grands dirigeants suisses effectuant des opérations commerciales avec l'Afrique du Sud. En 1978, cinq ans après que l'apartheid fut déclaré crime contre l'humanité par les Nations unies, il accédait à l'ordre militaire le plus élevé du régime, à la demande de P. W. Botha en personne. Son associé, Gabriel Lededinsky, dut se contenter d'une récompense plus modeste. Burhle fut reconnu coupable en 1970 par un tribunal fédéral d'avoir livré illégalement des armes antiaériennes à l'Afrique du Sud de 1964 à 1968. La récompense militaire que lui et son associé avaient reçues restèrent secrètes jusqu'à ce que Gottfried Wellmerone, chercheur à Jubilé Afrique du Sud, ne découvre leur existence en novembre 2001.

L'industrie de la technologie

Howard Berman, l'initiateur de la législation visant à interdire les ventes d'ordinateurs à l'Afrique du Sud, témoigna en ces termes devant la Commission du Ministère des affaires étrangères en 1985 :
« Les ordinateurs sont essentiels au contrôle omniprésent du gouvernement sud-africain sur tous les aspects de la vie de chaque individu noir. A partir de seize ans, tous les Africains doivent porter sur eux un laissez-passer indiquant où ils peuvent habiter et travailler et s'ils peuvent vivre avec leur famille (…) Les ordinateurs aident à rassembler, retrouver et utiliser ces informations (…) A mesure que l'économie et que la population sud-africaine se développaient, les politiciens s'inquiétèrent du manque croissant de Blancs, ce qui risquait d'entraver la mise en œuvre de l'apartheid. Les ordinateurs ont contribué à résoudre ce problème. Ils ont en outre permis au gouvernement sud-africain de renforcer son contrôle de la population et d'intensifier l'apartheid ces dernières années. Les arrestations liées à la détention du laissez-passer ont doublé de 1980 à 1982. Le nombre de prisonniers politiques a considérablement augmenté (…) Grâce aux informations plus précises et plus disponibles sur les résidents noirs dont il dispose, le gouvernement a amplifié le déplacement forcé de communautés entières des fameux “ points noirs ”, ces zones où les familles noires vivaient depuis des générations, décrétées “ blanches ” par le gouvernement. »

IBM fut très impliqué dans l'apartheid car c'était le premier fournisseur d'ordinateurs en Afrique du Sud, où ses ventes annuelles totales étaient estimées à 300 millions de rands. Ses ordinateurs furent utilisés par le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur et les Comités d'administration bantous. Dans les années septante, IBM loua en connaissance de cause un système informatique Model 370 au ministère de l'Intérieur sud-africain, qui servait au procédé d'identité national du régime, classant les personnes selon qu'elles étaient blanches, asiatiques, de couleur ou noires.

ICL pour sa part fournit au gouvernement sud-africain 588 ordinateurs utilisés par la police, les collectivités locales et l'industrie de la défense du pays. La société fournit notamment au ministère des Affaires ethniques, à la tête de quatorze Comités d'administration bantous et représentant le gouvernement de l'apartheid dans les villes noires, des ordinateurs ICL qui stockaient les empreintes digitales et les renseignements personnels des seize millions de Sud-africains classés à l'époque comme « noirs » et assuraient la maintenance des laissez-passer sur laquelle reposait le « contrôle des flux ».

Réparation demandée

Les plaignants demandent que justice soit faite dans les conditions suivantes :
a) qu'il soit reconnu que les sociétés et banques prévenues ont commis un délit en enfreignant le droit coutumier international,
b) qu'il soit reconnu que les sociétés et banques prévenues ont enfreint l'Alien Tort Claims Act,
c) que les prévenus soient tenus de fournir tout document et toute autre information liés à leurs opérations dans l'exercice ou la collaboration à l'exercice de l'apartheid,
d) qu'une décision soit prise, attribuant une indemnisation aux plaignants et infligeant aux prévenus des sanctions pour actes illégaux,
e) que des frais de justice et autre ou toute autre compensation équivalente soient attribués aux plaignants et exigent un jugement par un jury.

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.